

Modifications mensuelles

avril 2020

Liste définitive

Version n° 2

CP		Modification			N° de
n°	nom	Type	Précisions	Effet	
CAP	CAP en Région Wallonne (AVIQ)	indexation	Les CAP en Région Wallonne (AVIQ) uniquement sont indexés suivant la commission paritaire à laquelle ils sont rattachés. Pour les commissions paritaires indexées ce mois-ci, vérifier si vous avez des travailleurs concernés et appliquer l'index du secteur auquel ils sont rattachés.	01-04-20	1
102.04	Carrières de grès et quartzite	indexation	Indexation de : - 1,00 % sur les salaires minima et effectifs	01-04-20	1
106.02	Industrie du béton	frais transport	adaptation au 01/02/2020 des interventions train, autres transports publics et transport privé	rétroactif	1
109.00	Habillement et confection	indexation	Indexation de : - 0,39 % des salaires minima et effectifs	01-04-20	1
111.03	Montage de ponts & charpentes	frais transport	Ajustement CCT de l'adaptation au 01/02/2020 des interventions transport privé.	rétroactif	1
115.03	Miroiterie et fabrication de vitraux d'art	info new's	L'intervention de l'employeur en cas de chômage économique ou accident technique est étendue aux situations de chômage force majeure lié au Coronavirus (Vigueur: du 13/03/2020 au 30/04/2020): *Pendant les 89 premiers jours : 12,0087 € (régime 5 jours/semaine) ou 10,0626 € (au 01/03/2020) (régime 6 jours/semaine). *A partir du 90 ème jour : 15,1799 € (régime 5 jours/semaine) ou 12,6502 € (au 01/3/2020) (régime 6 jours/semaine).	rétroactif	1
115.09	Industrie verrière - secteur auxiliaire	info new's	L'intervention de l'employeur en cas de chômage économique ou accident technique est étendue aux situations de chômage force majeure lié au Coronavirus (Vigueur: du 13/03/2020 au 30/06/2020): 10,6310 € (àpd 01/03/2020) / jour chômé (régime 5 jours/semaine)	rétroactif	1
116.00	Industrie chimique	frais transport	Adaptation au 01/02/2020 des interventions privé	rétroactif	1
116.00	Industrie chimique	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 11,00€ /jour chômé (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	1
117.00	Industrie et commerce du pétrole	indexation	Salaires précédents x 1,002238 ou salaires de base x 1,0749	01-03-20	1
120.00	Industrie textile et bonneterie	Indexation	Indexation de : - 2,00 % des salaires minima et effectifs	01-04-20	1
120.00	Industrie textile et bonneterie	info new's	Indemnité complémentaire en cas de chômage force majeure lié au coronavirus (en attente CCT) : supplément de 2,60€ par jour dans un régime de chômage temporaire pour cause de force majeure dans le cadre de la crise du coronavirus de 5 jours/semaine (= 2,17 € dans un régime de 6 jours/semaine). Prorata pour les temps partiels. Augmentation de 2,00 € de la part patronale du chèque-repas. Retroactif à partir du 13/03/2020 jusqu'au 14/05/2020	rétroactif	1
121.00	Nettoyage	indexation	Indexation de 2,00 % des indemnités journalières pour missions de services catégorie 8.	01-04-20	1
124.00	Construction	indexation	Indexation de 0,30425 % : - des salaires minima et la partie des effectifs correspondant aux minima.	01-04-20	1
124.00	Construction	Prime	Adaptation des indemnités de logement et de nourriture. Les montants sont : - Indemnité de logement : 13,28 € - Indemnité de nourriture : 27,81 €	01-04-20	1
125.01	Exploitations forestières	indexation	Indexation de 0,29 % : - des salaires minima - de l'indemnités RGPT.	01-04-20	1

CP		Modification			N° de
n°	nom	Type	Précisions	Effet	
125.02	Scieries et industries connexes	indexation	Indexation de 0,29 % : - des salaires minima, effectifs - de l' indemnité RGPT. Indexation appliquée sur les barèmes des surqualifiés et qualifiés. Les autres salaires barémiques et effectifs augmentent du même montant que les qualifiés.	01-04-20	①
125.03	Commerce du bois	indexation	Indexation de 0,29 % : - des salaires minima, des effectifs - de l'indemnité RGPT.	01-04-20	①
126.00	Ameublement et industrie transformatrice du bois	indexation	Indexation de 0,78 % : - des salaires minima et de la partie des rémunérations effectives correspondant aux minima. - allocation complémentaire de RCC	01-04-20	①
127.00	Commerce de combustible	indexation	Pas d'adaptation de l'indemnité de séjour forfaitaire. Elles sont adaptées en 01/2020 depuis 2020.	01-04-20	①
128.00	Industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement	indexation	Indexation de 0,43 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence.	01-04-20	①
130.00	Imprimerie, arts graphiques et journaux	frais transport	Adaptation au 01/11/2019 des interventions autres transports publics Indexation erronées des frais de transport privés en CP 130 en 01/2020.	rétroactif	①
132.00	Travaux techniques agricoles et horticoles	Indexation	Indexation de 0,82 % : - des salaires minima et effectifs. - des indemnités journalières de nourriture - de logement et de séparation	01-04-20	①
133.00.02	Tabacs à fumer, à macher et à priser	Indexation	Indexation de 0,43 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités de sécurité d'existence	01-04-20	①
139.00	Batterie	index et aug. conv.	Augmentation de 1,10 % des salaires minima et indemnités en 10/2019, sauf pour le remorquage.	rétroactif	①
140.01	Autobus et autocars	indexation	Personnel roulant-services réguliers(SRWT) Indexation de 2,00 % : - des salaires horaires minima et effectifs - des suppléments de salaires pour HS - du supplément pour travail du dimanche, d'un JF ou d'un jour de compensation - de la prime pour travail du samedi - de la prime horaire pour prestations de nuit - de l'allocation mensuelle fixe - de la prime de stationnement et de coupure - de la prime pour journée de forte chaleur - de la prime pour prestations imprévues Uniquement pour le personnel roulant - services réguliers spécialisés (SRWT)	01-04-20	①
140.02	Taxis	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 3,00€ /jour chômé (à partir de 03/2020) Complément de 5,00€ /jour chômé (à partir de 04/2020) Plafond de 150 €.	rétroactif	①
144.00	Agriculture	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	①
144.00	Agriculture	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 6,20€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	①
145.01	Floriculture	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	①
145.01	Floriculture	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 5,00€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	①
145.03	Pépinières	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	①
145.03	Pépinières	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 5,00€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	①

CP		Modification			N° de
n°	nom	Type	Précisions	Effet	
145.05	Fructiculture	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	1
145.06	Fructiculture	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 5,00€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	1
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	1
145.06	Culture maraîchère et semences horticoles	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 5,00€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	1
145.07	Culture des champignons et truffes	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	1
145.07	Culture des champignons et truffes	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 5,00€ /jour chômé (régime 6 jours/semaine) (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	1
146.00	Entreprises forestières	aug. conv. et index.	Augmentation de 1,10 % des salaires minima et effectifs en 01/2020. Indexation de 0,78 % des salaires minima et effectifs en 04/2020.	01-04-20	1
152.00	Institutions subsidiées de l'enseignement	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
152.02	Institutions subsidiées de l'enseignement libre des Communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs. - des indemnités de vêtements de travail	01-04-20	1
201.00	Commerce de détail indépendant	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	info	1
202.01	Moyennes entreprises d'alimentation	Eco-chèques	Octroi des éco-chèques	info	1
207.00	Industrie chimique	info new's	Intervention spécifique coronavirus: Complément de 11,00€ /jour chômé (à partir du 13/03/2020)	rétroactif	1
209.00	Fabrications métalliques - employés	info new's	Chômage FM corona virus : •12,07 €/jour pour les travailleurs qui perçoivent une allocation de chômage complète •6,04 €/jour pour les travailleurs qui perçoivent une demi-allocation. (vig. 01/03/2020 - 30/06/2020)	rétroactif	1
214.00	Employés de l'industrie textile et de la bonneterie	indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
214.00	Employés de l'industrie textile et de la bonneterie	info new's	Indemnité complémentaire en cas de chômage force majeure lié au coronavirus : supplément de 2,60 € par jour dans un régime de chômage temporaire pour cause de force majeur dans le cadre de la crise du coronavirus de 5 jours/semaine (= 2,17€ dans un régime de 6 jours/semaine). Prorata pour les temps partiels. Augmentation de 2,00 € de la part patronale du chèque-repas. Retroactif à partir du 13/03/2020 jusqu'au 14/05/2020	rétroactif	1
215.00	Habillement et confection	Indexation	Indexation de 0,39 % : - des salaires minima et partie des salaires effectifs correspondant aux minima.	01-04-20	1
219.00	Services et organismes de contrôle technique et d'évaluation de la conformité	Indexation	Indexation de 0,91 % : - des appointements, appointement minimum et barèmes	01-04-20	1
225.00	Institutions de l'enseignement libre subventionné	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1

CP		Modification			N° de
n°	nom	Type	Précisions	Effet	
225.02	Institutions de l'enseignement libre subventionné des communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
302.00	Horeca	indexation	Nouveaux salaires journaliers forfaitaires.	01-04-20	1
304.00	Spectacle	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs. - allocation complémentaire de RCC	01-04-20	1
317.00	Services de gardiennage et/ou de surveillance	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs - des indemnités et primes diverses.	01-04-20	1
318.01	Services des aides familiales et seniors de la Région wallonne et des Communautés française et germanophone	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs - de l'indemnité d'entretien des vêtements de travail	01-04-20	1
319.00	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement - Commission communautaire commune de la région de Bruxelles Capitale	Indexation	Indexation de 2,00 % sur minima	01-04-20	1
319.02	Etablissements et services d'éducation et d'hébergement de la Communauté française, de la Région wallonne et de la Communauté germanophone	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima - des salaires annuels minimum garantis - de l'allocation mensuelle spéciale - de la prime de camp.	01-04-20	1
320.00	Pompes funèbres	augm. conv.	Suppression de l'augmentation sur décision de la CP : Augmentation de 0,2 % des salaires minima et effectifs sauf accord préalable avant le 01/04/2020 pour ces dépenses dans une pension complémentaire (a priori pas d'accord au niveau sectoriel).-	01-04-20	2
323.00	Gestion d'immeubles, agents immobiliers et domestiques	info new's	Indemnité complémentaire en cas de chômage force majeure lié au coronavirus Valable du 16/03/2020 au 15/03/2021 Indemnité complémentaire de 12,00€/jour Prorata pour les temps partiels	rétroactif	1
326.00	Gaz & électricité	Indexation	Indexation de 0,22 % : - des minima précédents.	01-04-20	1
329.01	Secteur socioculturel de la Communauté flamande	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
329.02	Socioculturel - Cté française et germanophone & Région wallonne	Indexation	Indexation de 2,00 % des salaires minima et effectifs, et allocation de foyer et de résidence, Attention il faut indexer de 2 % les salaires du secteur résiduaire. PAS LE RMMMGM.	01-04-20	1
329.03	Socioculturel - Fédéral & bicommunautaires	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1

CP		Modification			N° de
n°	nom	Type	Précisions	Effet	
331.00	Etablissements subventionnés par Kind & Gezin et de soins préventifs reconnu par la Communauté flamande	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs - du RMMMG - des allocations de foyer et de résidence - du supplément salarial pour les prestations du samedi. Uniquement pour les établissements subventionnés par Kind & gezin	01-04-20	1
332.00	Secteur de l'aide sociale et des soins de santé Communauté germanophone	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires barémiques	01-04-20	1
333.00	Attractions touristiques	info new's	Nouveau barème pour les jeunes avec effet rétroactif au 01/02/2020.	rétroactif	1
337.00	CP auxiliaire pour le secteur non-marchand	indexation	Indexation de 2,00 % des salaires effectifs. L'indexation ne s'applique pas : -Aux travailleurs occupés par les mutualités, les universités libres et les assistants personnels engagés dans le cadre d'un budget d'assistance personnelle sont exclus du système d'indexation ; -Aux entreprises dans lesquelles un système d'indexation au moins équivalent existait au niveau de l'entreprise en vertu d'une CCT, du règlement de travail ou d'un usage, au 06/12/2016.	01-04-20	1
339.00	Sociétés de logement social agréées	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
340.00	Technologies orthopédiques	Indexation	Indexation de 0,40 % : - des salaires minima et effectifs des ouvriers uniquement. - des indemnités de sécurité d'existence des ouvriers uniquement.	01-04-20	1
999.00.02 (000.01)	Fabriques d'église	Indexation	Indexation de 2,00 % - des salaires minima du personnel subventionné (pas le RMMMG)	01-04-20	1
Actiris	Actiris	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1
RW	Région wallonne	Indexation	Indexation de 2,00 % : - des salaires minima et effectifs.	01-04-20	1

